L'Echo de Manitoba

Jeudi, Avril 20, 1899.

Toutes communications concernant la rédactions devront être adressées à

M. H. d'HELLENCOURT, Redacteur.

COURBETTES ET PALINODIES.

"Chassez le naturel, il revient au galop" est un vieux dicton emprunté à la sagesse des nations, et dont l'exactitude est corroborée chaque jour par les événements.

Les conservateurs de Manitoba nous en fournissent un exemple convaincant.

On se souvient du déchaînement de fanatisme dont fit preuve lors des élections de Bagot l'organe conservateur, le "Morning Telegram."

Les conservateurs s'aperçurent qu'il avaient fait fausse route, et leur chef M. Hugh John McDonald cru bon de faire amende honorable à Mgr. de St.-Boniface, c'est du moins ce qu'autorise à penser la visite qu'il fit à cette époque à Monseigneur Langevin ; visite corroborée par l'organisateur du parti, M. Hastings.

Le résultat de ces visites fut de mettre une sourdine au "Telegram," et pendant quelques semaines, après la retraite de son rédacteur en chef, M. Bell, choisi comme victime expiatoire à l'opinion conservatrice catholique, la campagne anti-française de l'organe de M. Hugh McDonald cessa complètement.

Mais l'appaisement n'a pas été de longue durée, et malgré toutes les promesses, le bout de l'oreille recommence à percer.

C'était inévitable, car les conservateurs désarmés et impuissants dexant les succès incontestables du parti libéral, ne voient pas d'autre arme à leur disposition que le fanatisme.

C'est leur seul espoir, et l'abandonner c'est pour eux se taire.

La tentative maladroite de M. McFadden pour raviver les passions protestantes contre le gouvernement Greenway au sujet des écoles de la minorité, a piteusement échoué ; M. Roblin, le leader de l'opposition en chambre, a ouvertement désavoué une motion qu'il savait inspirée par M. Hugh John McDonald, mais le fait n'en reste pas moins acquis, et l'intention est notoire.

Avant longtemps, M. McDonald sera obligé de retourner à St.-Boniface ; mais il aura beau vouloir ménager le choux catholique, la chèvre protestante guettera toujours l'occasion de brouter ce légume, qui constitue actuellement sa seule nourriture possible pour se sustenter jusqu'aux élections prochaines.

M. Hugh John McDonald en sera quitte pour exprimer une fois de plus ses profonds regrets et protester de la pureté de ses intentions.

"Va-t-en voir s'ils viennent, Jean."

—Sur le boulevard.

—Comment, te voilà brouillé avec ton homme d'affaires !

—Et solidement, je t'assure.

—Tu en étais si content : il prenait tes intérêts avec une telle ardeur !

—Précisément. Après avoir pris mes intérêts, il a pris mon capital !

L'Ouest necessaire.

L'idée est certainement fort belle, à laquelle obéit la "Vérité," lorsqu'elle s'élève contre la dispersion des canadiens-français dans les provinces de l'Ouest, et réclame la concentration de toutes ces forces vives dans la province de Québec ; malheureusement, si l'idée est juste en tant que ce qui concerne l'idée de fortifier notre position dans Québec, elle est fausse sous le rapport de l'inutilité qu'il y a de maintenir notre importance dans les provinces de l'Ouest.

Bien loin de nuire à Québec, toute augmentation de l'influence de notre race dans les autres provinces du Dominion est au contraire nécessaire pour assurer et maintenir la juste autorité de la province de Québec vis-à-vis du Dominion.

Et voici pourquoi.

Il est évident que la province de Québec tire la plus grande partie de son importance, de sa situation géographique par rapport au reste de la Puissance. Elle est le débouché naturel du commerce, et par suite son importance augmente proportionnellement au développement du commerce et de l'industrie des autres provinces.

Ceci est indiscutable.

Mais supposez que par suite d'événements possibles l'Ontario, l'Ouest viennent à se séparer de de Québec, qu'arriverait-il ?

L'Ontario a un débouché naturel et aussi aisé par les grands lacs et New-York que par le St.-Laurent, et au besoin la Baie St. James peut lui fournir une autre voie de communication indépendante du St. Laurent.

L'Ouest se préoccupe déjà de cette voie de la Baie d'Hudson, et l'on peut prévoir l'époque prochaine de la réalisation de ce projet ; d'ailleurs Duluth et New-York peuvent aussi bien suffire à ses débouchés commerciaux.

Dans quelle position se trouverait alors la province de Québec en présence de ces éventualités ?

Privée du commerce des autres provinces, elle verrait rapidement décroitre sa richesse et son importance.

Ceci est non moins indiscutable.

Donc, la nécessité s'impose pour notre race, dans l'intérêt même de notre province-mère, d'établir et de maintenir dans les diverses provinces des centres suffisamment importants pour contrebalancer les influences hostiles qui voudraient détourner le commerce de ces provinces de leur voie naturelle, et assurer la liaison absolue de toutes ces provinces avec celle de Québec.

Ce sont les mailles de la chaine qui rattache et lie les autres provinces à celle de Québec.

C'est rabaisser l'avenir de notre peuple, le restreindre et le compromettre que de vouloir le circonscrire à la seule province de Québec.

Il faut, bien au contraire, de toute nécessité, établir des points d'appui dans les autres provinces.

Là est la véritable politique, qui assure à notre race et par suite à Québec sa juste part d'influence.

La Vérité a-t-elle envisagé ce côté de la question ?

Toujours les memes.

La législature de Manitoba vient de discuter et en fin de compte a voté une mesure dont l'importance est considérable.

Il s'agit de la question des terres d'écoles. C'est une étrange anomalie en effet que celle à laquelle est astreinte la Province de Manitoba, qui seule de toutes les Provinces du Dominion n'a pas le contrôle et l'administration des terres consacrées au fonds des écoles.

La chambre provinciale a décidé avec raison de mettre fin à cette situation onéreuse pour la Province, puisqu'elle ne lui permet pas de tirer de ces fonds aucune assitance sérieuse pour l'administration et le soutien des écoles dont le nombre chaque jour va croissant.

Une députation de membres du gouvernement provincial partira cette semaine pour Ottawa afin d'appuyer la motion votée, et d'obtenir satisfaction du gouvernement fédéral.

Deux députés seulement ont voté contre cette motion, ce sont MM. Paré et Lauzon...... naturellement.

Ils ont une fois de plus donné la preuve de leur profonde incapacité, et nos compatriotes pourront leur chanter avec à propos, à leur retour dans leurs foyers,

Qu'ils restent seuls avec leur déshonneur.

Malheureusement c'est nous autres contribuables qui paieront les violons, et avant que de danser nous avons bien le droit de chanter ; voir même de leur chanter pouille.

Du député Lauzon, nous ne dirons rien ; celui-là est jugé, pesé ; tout le monde aujourd'hui sait ce qu'en vaut l'aune !

En votant contre toute mesure susceptible de favoriser le développement de l'instruction il prêche d'ailleurs pour son saint.

Parlez-lui chèque, bœuf ou cochon, c'est son affaire ; mais l'instruction ça n'a pas cours en banque, c'est donc une bagatelle oiseuse.

Mais que dire de M. Paré ?

Celui-là du moins a une certaine instruction, il a même jadis été maître d'école, il comprend ou doit comprendre toute la nécessité de l'instruction ; quel mobile alors a pu le décider à prendre cette posture ridicule et inefficace du monsieur qui veut avoir raison contre tout les monde ?

En vain, l'on chercherait dans ses courtes explications à la chambre, une raison plausible pour excuser cette attitude.

Son avis est tout simplement que les terres des écoles doivent rester entre les mains du gouvernement fédéral, parce qu'elles y sont ; et qu'il ne faut point toucher aux fonds provenant de la vente de ces terres, parceque ces fonds sont uniquement destinés aux petits fils de nos arrières petits fils.

On reconnait bien là l'irréductible logique de cet autocratique conservateur.

Pendant la discusion en chambre, tout à été dit pour prouver la nécessité d'assurer à la Province des ressources que réclament impérieusement l'augmentation constante de la population.

La nécessité de pourvoir aux maintien des écoles chaque jour plus nombreuses a forcé les municipalités à s'imposer des charges chaque jour plus onéreuses ; l'année dernière par exemple le montant des taxes municipales pour les fins ordinaires était de $289,901, tandis que le montant des taxes municipales pour les fins scolaires était de $323,208, et malgré l'évidence de l'énorme fardeau qui pèse sur les habitants, le député de la Vérandrye trouve inutile et mauvais qu'on emploie une partie des sommes du fonds des Ecoles pour soulager les habitants.

Il est douteux que ses électeurs trouvent une pareille politique de leur goût ; mais ils n'en seront guère surpris, car de tout temps le député de la Vérandrye a professé le même superbe dédain pour les récriminations des pauvres diables de fermiers.

C'est toujours le même homme, qui en 1893 alors qu'il s'agissait de prendre des mesures dans les paroisses pour supporter nos écoles privées, conseillait au curé de St-Anne de fixer lui-même la cotisation que devrait payer chaque habitant.

"Vous n'avez qu'à commander et tout le monde devra se soumettre," disait-il, au brave pasteur qui plus judicieux préfera réunir toutes ses ouailles et prendre leur avis avant de rien décider.

Il est de règle ordinairement que ceux qui payent soient consultés ; mais M. Paré ne l'entend point ainsi : et sa devise semble être.

"Sit pro ratione voluntas."

Cette fois, sa volonté, il serait plus juste de dire son entêtement, n'a servi qu'à le rendre ridicule aux yeux de la chambre en particulier et de la Province en général.

Quel bénéfice espère-t-il retirer de son attitude? Aspire-t-il à recolter le palmes du martyr ! Hélas, hélas ! à vouloir être sublime on n'est bien souvent que grotesque !

Il semble qu'il y avait là pourtant pour un homme tant soit peu habile une belle occasion de faire valoir les droits de la minorité française.

Si au lieu de se buter dans une hostilité préconçue et maladroite, le député de la Verandrye et ses deux autres collègues français avaient nettement déclaré leur volonté d'appuyer la motion à condition que la minorité catholique obtint sa juste part dans la distribution de ces fonds ; ils donnaient à cette minorité la possibilité de profiter plus tard des prémises jetées par eux.

Il n'y avait en jeu aucune question de principe qui put s'opposer à cette attitude ; les sommes provenant de la vente des terres scolaires devant être affectées au maintien des écoles de toute la Province, et les écoles canadiennes, françaises devant avoir leur part comme les autres.

Alors pourquoi ? dans quel but cette politique d'hostilité ?

Est ce pour encourager le gouvernement Greenway dans ses concessions envers nous ?

Singulière manière de s'y prendre !

Et ce sont ces gens-là qui crient contre l'hostilité des autres à leur égard !

Le fin mot de la chose c'est qu'ils se moquent pas mal de nos intérêts, et en tout cela ils n'ont vu qu'une belle occasion de poser pour de farouches vertus.

Ils se sont tout simplement montrés de farouches sectaires.

La Colonisation.

Les colons affluent ce printemps au Manitoba ; tous les jours deux ou trois convois du C. P. R. arrivent à Winnipeg bondés d'immigrants, dont un grand nombre se fixent dans les limites de notre province.

Les colons de langue française comptent pour un nombre respectable ; et c'est une constatation dont il y a lieu de se réjouir.

Mais il ne faudrait pas s'endormir sur ces lauriers printaniers, et pour assurer l'avenir il convient d'étudier attentivement le présent.

Or, il est incontestable que le service de l'immigration en cette province, en ce qui concerne les colons de langue française n'est pas à la hauteur de ce qu'il devrait être.

Il ne suffit pas d'amener ou de faire venir des gens ici, il faut surtout les garder, et pour cela il est de toute nécessité de s'arranger pour leur donner toute satisfaction dès leur arrivée dans le pays.

Or, pour le moment, notre agent d'émigration à Winnipeg, M. Roy, malgré toute son activité, qui est grande, malgré sa parfaite compétence, qui est indiscutable, ne peut suffire à la tâche.

On ne pourra jamais trop insister sur l'importance qu'il y a à conseiller, renseigner et diriger les colons dès leur arrivée. Du début même, de l'emplacement choisi, dépend bien souvent tout l'avenir du colon qui s'installe ; cette période a une influence capitale sur le succès ou la ruine future du nouveau colon. Il est donc du devoir du gouvernement de veiller avec un soin jaloux à ce que toute facilité soit donnée aux nouveaux arrivants de choisir en pleine connaissance de cause.

Trop longtemps en ces contrées l'opinion a prévalu du colon taillable et corvéable à merci ; sorte de vache à lait que chacun s'efforçait de traire à son profit, et si la race des exploiteurs égoïstes n'est pas éteinte, du moins le devoir du gouvernement est-il de prémunir les nouveaux arrivants contre cette odieuse exploitation.

Il faut être logique ; si nous désirons l'afflux continuel de l'émigration française, c'est pour assurer la juste influence de notre race en cette province ; il importe donc de garder parmi nous quiconque a une fois mis le pied sur notre sol manitobain ; il ne suffit point malheureusement de boire l'eau de la Rivière Rouge, comme le veut le proverbe qui a cours ; le lait aigre de l'adversité bu à trop forte dose par le colon est un terrible médicament, provocateur des nausées du découragement.

Un colon découragé qui s'en retourne suffi à contrebalancer tout le travail de l'agent le plus actif.

C'est à nous d'éviter tout ce qui dans la mesure du possible peut provoquer ce découragement, et pour cela, ne craignons point de le répéter, il faut avant tout faciliter les débuts, c'est-à-dire le choix de la localité, et les meilleures méthodes à employer en concordance avec les ressources et les dispositions de chacun.

Il convient donc que le gouvernement prenne des mesures

(Pour la suite, voir la 5e page.)